

Spécial voyages des niveaux 5^{ème} et 4^{ème}. Supplément au "Jeanne d'Arc Info" n° 07

5^{ème} - VOYAGE AUX CHÂTEAUX

Venez effectuer une plongée dans l'Histoire de France les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020 !



1^{ère} escale : **Versailles**, palais de Louis XIV et ses jardins. Classé depuis 30 ans au patrimoine mondial de l'humanité, le château de Versailles constitue l'une des plus belles réalisations de l'art français au XVII^e siècle. De la visite des jardins conçus par Le Nôtre à la majestueuse "Galerie des Glaces", les élèves découvriront l'un des plus beaux châteaux au monde !

2^{ème} escale, **le château royal**

d'Amboise et le "Clos Lucé" de Léonard de Vinci.

Ce château témoigne de la première Renaissance Française, et où de grands rois ont séjourné.

Nous poursuivrons par la visite du Clos Lucé, demeure de l'artiste et inventeur de génie, Léonard de Vinci. Nous pourrions admirer ses croquis et dessins, ainsi que les maquettes de ses créations, souvent avant-gardistes.

Le montant par élève est fixé à **125 €**.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez compléter le talon ci-après (page 4) et le rendre complété, signé et accompagné de son règlement à Mme Plomion **avant le 09 novembre 2019**.

De plus amples détails vous seront fournis quelques semaines avant notre départ.



Pour l'équipe,
Estelle Plomion, professeur organisateur.

5^{ème} - À LA DÉCOUVERTE DE L'ANGLETERRE ET DE LONDRES



Dans notre projet d'ouverture à l'Europe, nous proposons un **séjour de découverte de l'Angleterre aux élèves de 5^{ème}**. Ce séjour aura lieu du **mardi 2 juin au vendredi 5 juin 2020**.

Au programme : visite du **château de Windsor** ; **Bath et ses thermes romains** ; la célèbre capitale britannique, Londres avec le **musée d'histoire naturelle** et pour terminer, la découverte des **studios Harry Potter** !

Pendant la journée, les enfants seront encadrés par leurs professeurs. Le soir, ils seront logés par 2 ou 3 en familles dans la ville de **Maidenhead**. Ce système permet aux élèves d'avoir un aperçu du mode de vie britannique et de mettre en pratique leur maîtrise

de la langue.

Le prix de ce séjour est fixé à **325 €**. Il comprend :

- ☞ le trajet Cambrai – Maidenhead en bus
- ☞ la traversée en ferry
- ☞ l'hébergement dans les familles d'accueil ainsi que tous les repas, toutes les visites au programme.

Si vous êtes intéressés, les inscriptions auront lieu à la salle de permanence du bas le **jeudi 17 octobre à la récréation de 10h**.



ATTENTION ! SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT RETENUS à savoir :

.../...

.../...



- ✓ le **talon d'inscription** dûment complété,
- ✓ le règlement **total** du voyage soit en un seul chèque de 325 €, soit en trois chèques (125 € et deux fois 100 €) à **joindre impérativement dans l'enveloppe**,
- ✓ la **photocopie de la carte d'identité (recto / verso) ou du passeport** de votre enfant.

Le tout devra être remis **sous enveloppe avec les nom et prénom de votre enfant ainsi que sa classe.**

TOUTE PIECE MANQUANTE ANNULERA LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Si le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles, nous procéderons à un tirage au sort et vous serez informés, après les vacances de Toussaint, de votre présence sur la liste principale ou sur la liste d'attente.

Mmes Forrières et Waymel, organisatrices

5^{ème} et 4^{ème} – STAGE DE DECOUVERTE - « MULTI SPORTS »



Les professeurs d'E. P. S. proposent aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} un stage sportif **du 07 au 13 juin 2020**. Ce stage est proposé, en priorité, aux élèves qui n'ont participé à aucun autre séjour. Cette expérience aura pour but de découvrir des Activités Physiques de Pleine Nature (VTT, CANYONING, VIA FERRATA, RANDONNÉE suivie d'une nuit en refuge, COURSE D'ORIENTATION, RAFTING) et de faire connaissance avec l'environnement local.

ORGANISATION :

- Le stage se déroulera au centre de vacances de **VAL CENIS à LANSLEBOURG / 1300 – 2800 m.**
- Les élèves prendront l'**autocar** au collège (Boulevard de la Liberté) **dans la matinée du dimanche 07 et seront de retour le samedi 13 au matin.**
- Chaque jour **une activité sportive de montagne** est organisée et encadrée par des **éducateurs sportifs Diplômés d'Etat.**

IMPORTANT :



- Pour participer au stage, une **attestation « nage 25m »**, établie par un maître-nageur, est indispensable.
- Le nombre de **places** est **limité à 50** ; alors dépêchez-vous ! (Priorité aux 4^{èmes}).
- Les élèves **n'ayant pas les capacités physiques nécessaires selon le professeur**

d'E. P. S. ou n'ayant pas un comportement convenable au sein de l'établissement se verront refuser l'accès à ce séjour.

TARIF ET REGLEMENT DU STAGE :

Le coût du stage est de **450, 00 €** et comprend : le **transport** en autocar, la **pension complète**, les **activités sportives**, ainsi que la **location du matériel**.

- Un chèque d'acompte de 150, 00 € (encaissé en décembre) est demandé pour valider l'inscription (il ne peut être rendu sans motif dûment justifié).
- Le reste du règlement (300, 00 €) peut se faire en 1, 2 ou 3 chèques :
 - Un chèque de 300, 00 € débité en janvier ;
 - Deux chèques de 150, 00€ débités en janvier et février ;
 - Trois chèques de 100, 00€ débités en janvier, février et avril.

Nous proposons, aux élèves bilangues et hispanisants des classes de 4^{ème}, un voyage du **15 au 19 juin 2020** au cœur de l'**Andalousie**.



Les participants pourront découvrir notamment :

- ✿ la Mezquita de Cordoue,
- ✿ l'Alhambra de Grenade,
- ✿ la Giralda de Séville...
- ✿ le flamenco lors d'une initiation,
- ✿ quelques spécialités typiques de cette région.

Les élèves seront **logés en famille d'accueil** pendant la durée du séjour.

Le voyage s'effectuera en **avion** de Roissy-Charles de Gaulle à Malaga. Un bus prendra en charge les élèves pour l'aller-retour entre le collège et l'aéroport.



Le prix du voyage s'élève à **525€**. Il est possible de régler cette somme en :

- ☐ un acompte de 150€ et un chèque de 375€
- ☐ un acompte de 150€, puis un chèque de 200€ et un autre de 175€
- ☐ un acompte de 150€ et trois chèques de 125€

Le **coupon d'inscription** renseigné ainsi que la **totalité du règlement** sont à rendre directement à Mesdames Danjou ou Trébacz sous enveloppe au nom de l'élève (ne pas oublier d'indiquer aussi la classe). Veuillez joindre également une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport).

CHARTRE VOYAGES / SEJOURS : A LIRE IMPERATIVEMENT

1 – La famille s'engage à payer la totalité des sommes dues, selon les modalités prévues, par chèques, en une ou plusieurs fois. En cas de difficulté financière passagère, un paiement différé ou échelonné peut être envisagé en accord avec les professeurs organisateurs et le Chef d'Etablissement.

2 – Le **prix du séjour par élève** étant calculé au plus juste en fonction d'un nombre déterminé de participants, il va de soi que toute annulation n'est pas envisageable sans remplacement dans les délais requis pour les formalités réglementaires.

3 – Les séjours et voyages étant payés à l'avance par le Collège aux Tours Opérateurs ou aux compagnies de transport, **aucune annulation** pour raison personnelle ne peut être accordée. Si la famille fait le choix de ne pas envoyer son enfant pour **raisons disciplinaires**, par exemple, elle devra néanmoins s'acquitter des sommes dues auprès du Collège. Toute annulation pour raison de santé devra être motivée par un certificat médical remis avant le départ et sera étudiée par les professeurs organisateurs et le Chef d'Etablissement. Si l'annulation est dûment motivée et indépendante de la volonté du souscripteur, une partie des sommes acquittées pourra éventuellement être restituée à la famille, à condition que les sommes n'aient pas été versées de manière anticipée aux prestataires extérieurs ou soient remboursables.

4 – Certains séjours ou voyages font l'objet d'une **proposition d'assurance annulation** par l'organisme de voyages. Seules les annulations pour raison de santé sont prises en compte. Un dossier médical est alors envoyé directement par l'organisme de voyage à la famille afin de procéder aux différents remboursements, à l'exception de la prime d'assurance et le plus souvent de frais de dossiers dont le montant est variable (voir conditions particulières à chaque organisme).

P. S. : les demandes d'inscription ne peuvent être prises en compte que dans les limites suivantes : effectif prévu, bon comportement et assiduité en cours, non-demande de participation à plusieurs séjours, respect du principe de précaution...

Si le nombre de candidats inscrits à la date limite dépasse le nombre de places disponibles, il sera effectué un tirage au sort.

TALON REPONSE AU VERSO A RENDRE AUX PROFESSEURS CONCERNES

POUR LE VENDREDI 08 NOVEMBRE :

- * 5^{ème} – “Voyage aux Châteaux” : Mme Plomion
- * 5^{ème} – “À la découverte de l'Angleterre et de Londres” : Mme Waymel ou Mme Forrières
- * 5^{ème}/4^{ème} – Stage de découverte “Multi Sports” : M. Cattiaux
- * 4^{ème} – “Voyage en Espagne” : Mmes Danjou ou Trebacz

ATTENTION

Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter correctement la circulaire d'inscription, les informations fournies étant essentielles.

Tous les chèques d'acompte et de règlement seront libellés à l'ordre de l' "**O. G. E. C. Saint Luc**".

Cette partie doit être remplie pour toute inscription.

Madame, Monsieur _____
responsables légaux de l'enfant _____
en classe de _____
N° de Sécurité Sociale : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ C. P. A. M. de : _____
Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? ☐ oui ☐ non
Si oui, lequel ? _____
Un P. A. I. est-il formalisé pour votre enfant ? ☐ oui ☐ non

L'inscrivent pour participer :

☐ **au "Voyage aux Châteaux – 5^{ème}" des jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020.**

Nous joignons à cette inscription :

☐ un acompte de 50 €, pour valider l'inscription de notre enfant, encaissé de suite.

Et nous choisissons de régler le solde :

☐ en un seul chèque de 75 € qui sera encaissé en janvier 2020.

☐ en deux chèques, l'un de 50 et l'autre de 25 €, joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier et février 2020.

OU

☐ **à la "Découverte de l'Angleterre et de Londres – 5^{ème}" du mardi 02 au vendredi 05 juin 2020.**

Nous joignons à cette inscription :

☐ un acompte de 75 €, pour valider l'inscription de notre enfant, encaissé de suite.

Et nous choisissons de régler le solde :

☐ un seul chèque de 250 € qui sera encaissé en décembre 2019.

☐ deux chèques de 125€ joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier et février 2020.

OU

☐ **au "Stage de découverte "Multi Sports" – 5^{ème}/4^{ème}" du dimanche 07 au samedi 13 juin 2020.**

Nous joignons à cette inscription :

☐ un acompte de 150 €, pour valider l'inscription de notre enfant, encaissé en décembre 2019.

Et nous choisissons de régler le solde :

☐ en un seul chèque de 300 € qui sera encaissé en janvier 2020.

☐ en deux chèques de 150 €, joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier et février 2020.

☐ en trois chèques de 100 €, joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier, février et avril 2020.

OU

☐ **au "Voyage en Espagne – 4^{ème}" du 15 au 19 juin 2020.**

Nous joignons à cette inscription :

☐ un acompte de 150 €, pour valider l'inscription de notre enfant, encaissé de suite.

Et nous choisissons de régler le solde :

☐ en un chèque de 375 €, qui sera encaissé en décembre 2019.

☐ en deux chèques de 200€ et 175€, joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier et février 2020.

☐ en trois chèques de 125€, joints à cette inscription, et qui seront encaissés en janvier, février et avril 2020.

ET

Je (Nous) soussigné (-s) _____
responsable (-s) légal (-aux) de l'élève _____
déclare (-ons) avoir pris connaissance des modalités des voyages et séjours (page 3 du présent document) et s'(nous) engage (-ons)
à les respecter.

Tous les règlements seront joints à la présente circulaire d'inscription.

Durant ces séjours, votre enfant est couvert par l'assurance globale du Collège en "Responsabilité Civile" et en "Individuelle Accident". Mais il sera demandé à la famille d'acquitter la franchise, si l'assureur la réclamait pour certaines prestations (document disponible sur simple demande).

Pour les séjours à l'étranger, notre enfant possède une Carte d'Identité en cours de validité au moment du séjour et une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

Date et signature des responsables légaux :